

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 6 octobre 2014 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE:

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points 7.2 Demande Fabrique, 8.6 Énergie Valéro, 8.7 fenêtres et gouttières.

2014.507-2

ORDRE DU JOUR **Séance ordinaire du conseil** Le lundi 6 octobre à 19h30

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux de septembre 2014 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Demande école Bon-Conseil ;
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption du deuxième projet de règlement # 409-2014 ;
 - 8.2 Adoption du deuxième projet de règlement # 408-2014 ;
 - 8.3 Vacances ;
 - 8.4 Papeterie Infotech ;
 - 8.5 Rencontre budget 2015
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture au 31 août 2014 ;
10. Voirie et Urbanisme ;
 - 10.1 Règlement sur les feux ;
 - 10.2 Déneigement cours ;
 - 10.3 Fossés ;
11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.2 Départ bénévoles ;
 - 11.1.3 Imprimante ;
 - 11.1.4 CRSBP – responsable ;
 - 11.2 Chalet des patineurs ;
 - 11.3 Publicité patinoire Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;
12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;

13. Dépôt et rapport des comités;
14. Période de questions;
15. Varia ;
16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2014.508-2

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2014;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter le procès-verbal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2014.509-2

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:

Considérant les déboursés en date du 6 octobre 2014, déboursés effectués durant le mois :

Comptes à payer durant le mois au 6 octobre 2014 :

Chèque	fournisseur (description)	montant
	Salaires (septembre 2014)	10 308.31\$
6556	Vacuum DL (vidanges de fosses septique)	22 054.19\$
6557	Hydro Québec (garage)	151.47\$
6558	Supérieur Propane (location réservoir garage)	44.84\$
6559	Visa Desjardins (essence pick up, timbres)	691.37\$
6560	Mun. Village NDBC (commandite majeure patinoire)	20 000.00\$
6561	Association Forestière (don campagne financement)	50.00\$
6562	Cogéco (internet et téléphone octobre 2014)	197.59\$
6563	Hydro Québec (hôtel de ville)	458.39\$
6564	CN (passage à niveau)	583.00\$
6565	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur)	22.76\$
6566	Salaires (sera inclus dans les salaires d'octobre)	
Total :		54 261.92\$

Comptes à payer au 6 octobre 2014:

Chèque	fournisseur (description)	montant
6567	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	189.51\$
6568	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	914.99\$
6569	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	458.02\$
6570	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	12.09\$
6571	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	168.29\$
6572	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	35.76\$
6573	Citoyen (remboursement taxes suite complémentaire)	26.46\$
6574	Mégaburo (toner imprimante)	249.65\$
6575	Excavation Alexandre St-Pierre (réparer fuite rang 12 Wendover)	850.81\$
6576	Marie-Lyne Landry (repas et hébergement congrès)	418.08\$
6577	Therrien Couture, avocats (ND 812-1178-010)	4 540.44\$
6578	MRC Drummond (quote-part octobre 2014)	5 172.69\$
6579	Municipalité St-Cyrille (abonnement bibliothèque)	80.00\$
6580	Mun. Village NDBC (dépenses bibliothèque)	700.59\$
6581	Petite Caisse (poste, repas inspecteur, papeterie)	61.30\$
6582	Poste Canada (poster communiqué biblio)	57.18\$
6583	Régie inter municipale de gestion des déchets (quote-part)	12 017.00\$
6584	Transcontinental (avis public regl. 409-2014)	117.27\$
6585	Vacuum DL (vidange fosse septique)	991.37\$
6586	Valérie Aubin (déplacement formation, repas cours)	103.94\$
6587	Xerox Canada (contrat location)	989.41\$
6588	Citoyen (remb. 100% prime non-résident village, soccer intérieur)	20.00\$
6589	Industrielle Alliance (assurance collective)	627.73\$
6590	SCU (avis municipal second projet schéma d'aménagement)	1 034.78\$
6591	Les entreprises GH (acide a toilette)	13.23\$
6592	Peinture Sylvain Marcotte (peinture portes de garage)	977.29\$
6593	Fabrico enr. (dechiquetage branches)	362.18\$
6594	Citoyen (remb. 100% prime non-résident badminton)	50.00\$
6595	Hélène Ducharme (ménage du 15 septembre au 6 octobre)	200.00\$
6596	Citoyen (100% prime non-résident)	25.00\$

6597	Contro Lectric (installation lampadaires)	4 398.99\$
6598	Mégaburo (papeterie, étiquettes, chemises, feuilles).....	111.92\$
6599	Ministre des Finances (Sûreté du Québec 2 ^e vers.).....	47 751.00\$
6600	MRC Drummond (mutations).....	16.00\$
6601	Mun. Village NDBC (assurance Parc École + incendie juillet)	9 966.36\$
6602	JNoël Francoeurs inc. (route Bouche et rang de l'île)	5 581.12\$
6603	Citoyen (remb. 100% prime non-résident).....	50.00\$
6604	Marquage et Traçage ligne (lignage).....	360.97\$
6605	Jaguar média (informations municipal).....	298.84\$
6606	Ministre du Revenu du Québec (remises septembre 2014).....	2 818.43\$
6607	Receveur général Canada (remises septembre 2014)	1 271.28\$
Total :		104 089.88\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 148 463.49\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS:

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES:

7.1 DEMANDE ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL:

2014.510-2

Considérant la demande de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil d'une subvention afin de financer des activités;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser un montant de 1 500\$ comme don pour l'année 2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 FABRIQUE:

2014.511

Considérant la demande de la fabrique Bon-Conseil d'une aide afin de poster des lettres aux contribuables concernant l'avenir des bâtiments appartenant à la communauté Notre-Dame ;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter de payer le publipostage pour la fabrique Bon-Conseil.

8. ADMINISTRATION:

8.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #409-2014

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C-4 ADOPTION DU 2^{er} PROJET DE RÈGLEMENT # 409-2014, SANS MODIFICATION.

ADOPTION D'UN DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR PERMETTRE L'AJOUT D'UN USAGE COMMERCIAL DE TYPE III DANS LA ZONE C 4, SANS MODIFICATION.

2014.512

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage dans le respect des orientations gouvernementales et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu qu'une assemblée publique a été tenue le 22 septembre 2014 à 12:00hrs à la salle du conseil sise au 1428 route # 122

Attendu que les membres du conseil ont eu le projet de règlement 2 jours à l'avance, ils renoncent à la lecture;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement vise à autoriser l'ajout d'un usage commercial relié au transport par véhicules dans la zone C 4.

Article 3 Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage # 163, est modifiée par l'ajout à la note 15 de la lettre g) à la suite de la lettre e) et la dernière partie de la phrase se lit maintenant comme suit; «et des paragraphes e) et g) du groupe commerce III de l'article 12.2»

Article 4 Abrogation de règlements incompatibles

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

Article 5 Adoption du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE;

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 408-2014, AVEC MODIFICATION

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS EN REGARD DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR MODIFIER LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN REGARD DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, AVEC MODIFICATION

2014.513

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164, de construction no. 165 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage dans le respect des orientations gouvernementales et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu qu'une assemblée publique a été tenue le 8 septembre 2014 à 19 :00hrs à la salle du conseil sise au 1428 route # 122

Attendu l'avis de motion donné le 8 septembre 2014

Attendu qu'il y a lieu, d'adopter, **avec modification**, le présent règlement,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

Modification de l'article 4.

Dans la dernière phrase du deuxième paragraphe on ajoute les mots «et commerciaux».

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement vise à modifier certaines dispositions en regard des bâtiments accessoires

Article 3 Définition

L'article 8 du règlement de zonage # 163 et l'article 6 du règlement administratif # 166 sont modifiés pour inclure une nouvelle définition de «bâtiment accessoire» qui se lit maintenant comme suit;

Bâtiment accessoire : Bâtiment autre que le bâtiment principal, bâti sur le même terrain que ce dernier, dans lequel s'exerce exclusivement un ou des usages accessoires à l'usage principal

Article 4 Forme des bâtiments

La première phrase du 2^{ème} paragraphe de l'article 20 du règlement de zonage # 163 est modifié par l'ajout des mots «de remorque, de conteneurs» après le mot «autobus» et se lit maintenant comme suit;

L'emploi de wagon de chemin de fer, de tramway, d'autobus, de remorque, de conteneur ou tous autres véhicules ou équipements désaffectés de même nature est prohibé pour toute fin. Les bâtiments à revêtement métallique ondulé ou non, préfabriqué ou non ayant la forme d'un dôme ou d'arche sont interdits sur tout le territoire de la municipalité sauf pour les usages agricoles et commerciaux et comme bâtiment accessoire.

Article 5 Revêtement extérieur des bâtiments

L'article 21 de règlement de zonage # 163 est modifié par l'ajout de la phrase suivante au début de l'énumération des matériaux interdits comme matériau de revêtement extérieur;

- La membrane textile pour bâtiment (toile), sauf pour les bâtiments agricoles et commerciaux

Article 6 Dimension des bâtiments accessoires dans les zones d'habitation

L'article 25 du règlement de zonage # 163 est modifié et se lit maintenant comme suit;

Dans les zones de villégiature (R), un bâtiment accessoire ne doit pas avoir une superficie au sol supérieur à cinquante pour cent (50%) de la superficie au sol du bâtiment principal.

Dans le cas des terrains qui ont plus de trois milles (3000) mètres carrés situé dans la zone R et H, un bâtiment accessoire peut avoir une superficie maximale au sol égale à cent pour cent (100%) de la superficie au sol du bâtiment principal.

La hauteur d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel ne doit pas excéder six (6) mètres. La hauteur du bâtiment accessoire ne peut cependant excéder celle du bâtiment principal sauf dans le cas des maisons-mobiles auquel cas la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas excéder quatre mètres et demi (4.5m).

Article 7 Abrogation de règlements incompatibles

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

Article 8 Adoption du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 VACANCES:

2014.514

Considérant que l'inspecteur désire prendre 2 semaines de vacances en novembre et qu'il lui en reste seulement 1 dans sa banque de vacances;

Considérant que la directrice lui reste 1 semaine en banque;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'inspecteur à prendre 2 semaines du 23 novembre au 5 décembre (1 semaine payée et 1 semaine à ses frais).

Et résolu d'autoriser la directrice générale à prendre 1 semaine dans la période des fêtes donc de fermer l'administration du 19 décembre au 2 janvier inclusivement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 PAPETERIE INFOTECH:

2014.515

Considérant qu'il y a lieu de commander la papeterie annuelle;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser l'achat de 1 000 chèques, 1500 comptes de taxes, 1000 enveloppes à fenêtre au coût de 1 100\$ plus taxes

Qu'un acompte de 50% soit payé à la date où l'on passe la commande et la balance à la livraison.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2014.516

8.5 RENCONTRE BUDGET 2015:

REGARDER LES DATES POUR LES RENCONTRES DE BUDGET.

Étude du budget à huis clos - 8 décembre 2014 - 5h30

ÉTUDE DU BUDGET

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR ADOPTER LE BUDGET

Proposition 15 décembre 19h00

8.6 ÉNERGIE VALERO;

Simulation le 30 octobre 2014, énergie Valéro – situation d'urgence....2 personnes seront présente. Michel Bourgeois et Valérie Aubin. Éric Allard et Stéphane Dionne substitut.

2014.517

8.7 FENÊTRES ET GOUTIÈRES;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter la soumission de François Lupien pour les fenêtres au cout de 1287.72\$ et l'évier dans le sous-sol au coût de 603.62\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURE 31 AOÛT 2014

2014.518

Considérant la facture incendie au 31 août 2014;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée au coût de 6 349.03\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 RÈGLEMENT SUR LES FEUX;

Reporté

10.2 DÉNEIGEMENT DES COURS;

2014.519

Considérant que l'on doit procéder au déneigement des cours de l'hôtel de ville, de la rue privée au chemin du pont Mitchell et des accès aux bornes-sèches;

Considérant que des individus demeurant à proximité de ces équipements sont disposés à procéder à ces travaux,

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander aux personnes suivantes de procéder aux travaux identifiés pour les montants suivants;

Rue privée Mitchell; M. David Beauchemin; 430\$

Hôtel de ville; M. François Lupien; 600\$

Bornes-sèches;

Rang 9 de Simpson; M. François Lupien; 240\$

Rang 10 de Simpson; M. François Allard; 240\$

Rang de la Rivière; M. Cornell Erni; 240\$

Rang de l'Île; M. Jean-Paul Desfossés; 240\$

Sur besoin garage municipal – M. François Lupien 30\$ / appel

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2014.520 **10.3 FOSSÉS;**
Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser un montant de 4 500\$, afin de nettoyer les fossés dans le rang 9 Simpson, rang 10 Wendover et la route Boucher.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

11.1.2 DÉPART BÉNÉVOLE

2014.521 Considérant la démission de Mme Catherine Dupuis à titre de bénévole pour la bibliothèque;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de faire parvenir une lettre de remerciements à Mme Dupuis pour ces années de bénévolat au sein de la bibliothèque.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.1.3 IMPRIMANTE

2014.522 Considérant qu'il y a lieu de changer l'imprimante à reçus pour la bibliothèque vu la non-compatibilité avec la nouvelle version Windows;

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'achat d'une imprimante à reçus chez CPU au coût de 362.75\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.1.4 CRSBP, responsable;

2014.523 Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de nommer Isabelle Allard, responsable pour le CRSBP au niveau de la bibliothèque.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillère

11.2 CHALET DES PATINEURS;

2014.524 Considérant que la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil désire faire une demande au fonds de la ruralité afin de construire un chalet des patineurs;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'appuyer le projet de la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil afin de construire un chalet des patineurs et appuyer leur demande de subvention au fonds de la ruralité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.3 PUBLICITÉ;

2014.525 IL est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter un montant approximativement de 120\$ pour les services d'infographie pour notre panneau à la patinoire du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

2014.526

VIDANGES FOSSES SEPTIQUES;

Considérant les soumissions ouvertes par la MRC Drummond;

Considérant que 9009-8323 Québec inc. Vacuum DL est la plus base soumission;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat avec 9009-8323 Québec inc. Vacuum DL et la MRC Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2014.527

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h56.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière